



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Département du Finistère
Direction de l'enfance et de la famille

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture de produits
pharmaceutiques,
parapharmaceutiques, petits
consommables et matériels
médicaux

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025DEFMEDICAL

Date limite de remise des plis

17 / 09 / 2025 à 16 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département du Finistère

Direction de l'enfance et de la famille

Représentant : Maël de Calan Président du Conseil départemental

32 Boulevard Dupleix - CS29029

29196 Quimper Cedex

Adresse du profil d'acheteur : <https://services.megalis.bretagne.bzh>.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur la **fourniture de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques, petits consommables et matériels médicaux**

Code CPV	Libellé CPV
33000000-0	Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques, petits consommables et matériels médicaux
 Acheteur	Conseil départemental du Finistère
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	4 lots
 Lieu d'exécution	Finistère
 Durée	12 mois à compter de la notification, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Forfait
 Variation des prix	Révisable (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 4 lots :

	Objet	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
1	Produits pharmaceutiques	500,00	10 000,00
2	Produits parapharmaceutiques	500,00	7 500,00
3	Dispositifs et consommables médicaux	1 000,00	20 000,00
4	Petit matériel médical	250,00	10 000,00

	Objet	Montant minimum € HT (toutes reconductions comprises)	Montant maximum € HT (toutes reconductions comprises)
1	Produits pharmaceutiques	2 000,00	40 000,00
2	Produits parapharmaceutiques	2 000,00	30 000,00
3	Dispositifs et consommables médicaux	4 000,00	80 000,00
4	Petit matériel médical	1 000,00	40 000,00

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://services.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **n°2025DEFMEDICAL**.

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- AAPC
- RC : Règlement de la consultation
- Actes d'engagement pour chacun des lots
- CCP : Cahier des clauses particulières
- BPU-DE : Bordereau de prix unitaire pour chaque lot valant également Détail estimatif

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire des autres membres du groupement.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://services.megalis.bretagne.bzh>, sous la référence **2025DEFMEDICAL**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et **signer les documents au format PAdES exclusivement.**

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Documents complémentaires de la candidature DUME

- Moyens techniques et humains
- Références de la société de moins de 3 ans pour des prestations similaires ou preuve par équivalence pour les entreprises de création récente
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement (un par lot). Le candidat veillera à indiquer.
BPU-DE	Bordereau de prix unitaire valant également détail estimatif (un par lot)
Note méthodologique	Note méthodologique précisant <ul style="list-style-type: none">- <u>la composition des produits</u>, les labellisations éventuelles, la présence ou non de matériaux ou emballages issus de forêts gérés durablement, éventuelle écoconception des produits- la méthodologie de traitement de commande (organisation interne, moyens matériels, délais de livraison etc)- s'il procède ou non à l'enlèvement des produits périmés en indiquant les modalités
Echantillons	Un à plusieurs échantillons par lot accompagné(s) d'une documentation technique précisant la composition. Les échantillons attendus sont précisés à l'article « échantillons » du présent règlement de la consultation ci-dessous et mis en avant aux détails estimatifs
Catalogue	Un ou plusieurs catalogues ou barème prix public du fournisseur

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté

en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« Fourniture de produits pharmaceutiques, petits consommables et matériels médicaux –
N° de lot en cas d'allotissement
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR »**

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Conseil départemental du Finistère
Direction de l'enfance et de la famille
32, boulevard Dupleix - CS29029
29196 Quimper Cedex

■ **Echantillons :**

Le candidat devra fournir les échantillons suivants à l'appui de son offre :

- Lot n°1 :
 - N°20 : Sérum physiologique
 - N°24 : Trousse de secours rigide vide à compléter (grande taille)
 - N°25 : Trousse de secours rigide vide à compléter (petite taille)
 - N°55 : Autotest COVID
- Lot n°2 :
 - N°7 : Baume relipidant
 - N°9 : Crème anti rougeurs et points noirs
 - N°14 : Crème solaire Spray - spf 50+
 - N°18 : Gel nettoyant peau
 - N°20 : Huile lavante corps
 - N°24 : Produits éliminants boutons et points noirs
- Lot n°3 :
 - N°18 : Champ stérile 45*75
 - N°29 : Crème mains
 - N°30 : Détergent
 - N°40 : détergent alimentaire
 - N°41 : Drap d'examen (rouleau) Draps prédécoupés 50 cm de large * 38 cm
 - N°43 à 57 : Gants (tous les formats, toutes les tailles)
 - N°59 : Gel hydroalcoolique 100 ml
 - N°62 : Masques chirurgicaux

- Lot n°4 :
 - N°15 : Test salivaire consommation produits stupéfiants (5 en 1)
 - N°27 : Pilulier Hebdomadaire
 - N°53 : Aspivenin
 - N°54 : Coussin hémostatique
 - N°56 : Couverture de survie
 - N°57 : Kit de récupération de membre sectionné

Chaque échantillon devra impérativement être étiqueté avec le nom du candidat.

Les candidats sont informés que les échantillons peuvent potentiellement être détériorés par l'analyse.

Après analyse, les échantillons remis par les entreprises attributaires seront conservés par le pouvoir adjudicateur. Les échantillons fournis par les candidats non retenus pourront, dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle ils auront été informés du rejet de leur proposition :

- soit venir retirer les échantillons non détériorés dans les locaux du département du Finistère ;
- soit demander leur renvoi à leurs frais.

Passé ce délai, le pouvoir adjudicateur ne peut garantir la restitution des échantillons.

Les échantillons (précisant le nom du candidat) devront être livrés au plus tard à la date et l'heure de remise des offres à l'adresse suivante :

Conseil départemental du Finistère
 Protection Maternelle et infantile (PMI) :
 Direction des solidarités
 Cité administrative Ty Nay
 4 boulevard du Finistère
 29000 QUIMPER

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R.2152-3 à R.2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et professionnelles suffisantes.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	Ce critère est jugé au regard du montant du détail estimatif
2. Valeur technique (50 %)	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité technique des produits (25 points) - Qualité et efficacité du traitement des commandes (20 points) - Les modalités de reprise des produits périmés (5 points) Ce critère est jugé au regard du contenu de la note méthodologique, des fiches techniques et des échantillons selon les sous-critères suivants
3. Valeur environnementale (10%)	Pour le volet environnemental, seront valorisés prioritairement les éléments ayant fait l'objet d'une labellisation de type 1 ou Ecolabel.

Discordance des prix : Marché à prix unitaires

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres et la signature du marché si le candidat est retenu.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 0223212828
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur dont l'adresse mail est la suivante : donneespersonnelles@finistere.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

- [Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)